

Proposition de tarifs d'inscription aux événements 2014



Association
Européenne des
Conservatoires

Dans l'ensemble, les tarifs d'inscription aux événements de l'AEC sont aussi bas que possible afin de permettre la participation du plus grand nombre d'adhérents. Grâce à l'introduction d'un tarif « early bird », les adhérents qui choisissent de profiter de ce système ont peu senti les augmentations de tarifs de ces dernières années.

Cette situation a été rendue possible en 2011, 2012 et 2013 grâce à la subvention opérationnelle de la Commission européenne. Elle a permis de calculer les tarifs d'inscription aux divers événements exclusivement sur la base de leurs coûts directs. Les coûts indirects – notamment le temps consacré par le Bureau de l'AEC à la planification et l'organisation de ces événements – ne sont pas inclus.

Les subventions opérationnelles étaient un élément du programme de financement actuel - FP7 - qui s'achève cette année. Elles cesseront d'exister pour FP8, qui commencera en 2014. L'AEC doit donc intégrer des coûts plus élevés dans le calcul des tarifs des événements.

Le Tableau 1 ci-dessous présente les tarifs actuels et les nouvelles propositions, avec à chaque fois les revenus générés, sur la base du même nombre de participants. Les trois tarifs présentés correspondent à : earlybird, plein tarif et non-membre pour le Congrès et les rencontres CRI ; earlybird & plein tarif enseignant, earlybird & plein tarif étudiant et non membre pour les rencontres EPARM, PJP et PMA :

Tableau 1 : Anciens et nouveaux tarifs et revenus générés

		Revenus
	Congrès	
ancien tarif	165/200/465	46325
nouveau tarif	200/300/400	56500
	CRI	
ancien tarif	125/160/425	24350
nouveau tarif	150/210/350	29700
	EPARM	
ancien tarif	120/150/80/110/420	11370
nouveau tarif	150/200/100/120/450	14260
	PJP	
ancien tarif	110/140/80/110/410	10760

nouveau tarif	140/190/90/110/440	13850
	PMA	
ancien tarif	120/150/80/110	6670
nouveau tarif	130/160/90/110	7200
	Total revenus	99475 121510

En dépit de ces augmentations, les tarifs ne couvriraient pas la totalité des coûts indirects des événements. La somme plus élevée des revenus représenterait de 50% à 75% of them, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Profits/pertes sur la base du pourcentage de couverture des coûts indirects

Revenus	Coûts directs + 50% des coûts indirects	Profit/Perte	Coûts directs + 75% des coûts indirects	Profit/Perte
46,325		-10718.75		-13840.625
56,500	57,043.75	-543.75	60165.625	-3665.625
24,350		1987.5		-93.75
29,700	22,362.5	7337.5	24443.75	5256.25
11,370		-3711.25		-4751.88
14,260	15,081.25	-821.25	16121.88	-1861.88
10,760		-2721.25		-3761.88
13,850	13,481.25	368.75	14521.88	-671.88
6,670		-3130		-6251.88
7,200	11,881.25	-2600	12921.88	-3380.47
99,475		-18293.75		-28,700,01
121,510	TOTAL Profit/Loss	3741.25		-4323.59

Le Conseil propose d'adopter pour 2014 les nouveaux barèmes présentés au Tableau 1.

Le Conseil propose en outre de réexaminer la stratégie globale de fixation des tarifs une fois que les détails des nouveaux programmes de financement de la Commission européenne seront connus, fin 2013. Si rien ne vient remplacer l'aide apportée actuellement par les subventions opérationnelles, le Conseil recommande à l'AEC de passer progressivement (par exemple, sur une période de trois ans) à un schéma où les tarifs d'inscriptions aux événements reflètent la totalité (100%) des coûts.